

PARLONS Régime de retraite

Nota : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Rendement du Régime de retraite agréé de Postes Canada pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2004

État du marché

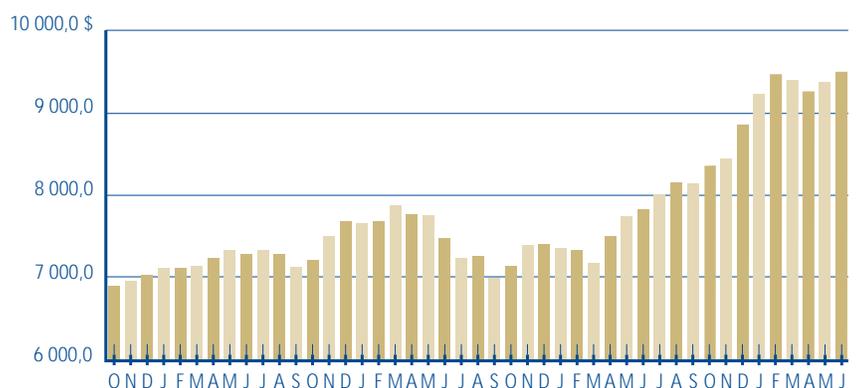
Les marchés des actions en monnaie locale n'ont pratiquement pas changé au cours du trimestre. Le rendement des capitaux propres étrangers a été stimulé par la baisse de valeur du dollar canadien au cours de la période. Les marchés des obligations ont faibli en prévision de l'augmentation des taux d'intérêt.

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2004 AVRIL À JUIN	2004 CA	2003 ANNÉE COMPLÈTE	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
Revenu fixe						
Placements de fonds liquides et à court terme	332,5 \$	0,5 %	1,2 %	2,9 %	2,4 %	4,3 %
Obligations du Canada	3 018,5	-1,1 %	3,1 %	8,4 %	10,2 %	7,3 %
Actions						
Actions canadiennes	3 546,5	0,5 %	5,3 %	25,5 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	1 670,9	3,3 %	7,9 %	7,5 %	-20,9 %	-----
Actions internationales	988,0	2,7 %	9,5 %	7,3 %	-21,6 %	-----
Total du Régime de retraite agréé	9 556,4 \$	0,70 %	5,36 %	13,87 %	-6,99 %	5,10 %

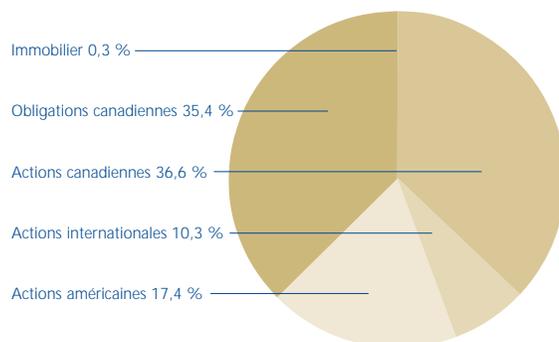
Points saillants des investissements

- Pour le deuxième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 0,7 % par rapport au point de référence de 0,3 %. En cumul annuel, la caisse a augmenté de 5,4 % par rapport au point de référence de 4,3 %.
- Au 30 juin 2004, la caisse avait un actif de 9 556,4 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 169,9 millions de dollars ont été versées au Régime au cours du deuxième trimestre. 94,9 millions de dollars ont été affectés à des obligations canadiennes, 54,0 millions de dollars à des actions internationales, 37,0 millions de dollars à des actions canadiennes et 6 millions de dollars à des biens immobiliers. Les investissements de fonds liquides et à court terme ont été réduit de 24,4 millions de dollars.

en millions ÉLÉMENTS D'ACTIF DU FONDS – OCT 2000 À JUIN 2004



COMPOSITION DE L'ACTIF



Points saillants de la composition de l'actif

- Au 30 juin 2004, 64,6 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, au-delà de la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 36,6 % du total, les actions américaines 17,4 %, les actions internationales 10,3 % et les biens immobiliers 0,3 %.
- 35,4 % de l'actif était affecté à des obligations et à des investissements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,3 % d'obligations à rendement réel, 24,7 % d'obligations canadiennes et 3,4 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.





Changements à la norme concernant la détermination des valeurs actualisées de l'ICA

L'Institut canadien des actuaires (ICA) a publié une nouvelle norme concernant la détermination des valeurs de transfert qui entrera en vigueur le 1er février 2005.

La valeur transfert représente la valeur actuelle de vos futures prestations de pension. Ces prestations sont fondées sur certaines hypothèses au sujet de l'avenir, comme le moment du décès

d'une personne, les dates de retraites probables et une estimation des taux d'intérêt futurs. Bien que l'hypothèse de l'âge de la retraite n'ait pas changé, les hypothèses concernant la mortalité et les taux d'intérêt ont changé de façon considérable.

L'hypothèse sur la mortalité a été modifiée pour être représentative du fait que les Canadiens vivent plus longtemps et qu'ils

toucheront des prestations de pension pendant plus d'années.

Les hypothèses sur les taux d'intérêt ont aussi changé en fonction des obligations du gouvernement canadien de plus courte durée. Les participants qui désirent obtenir tous les détails peuvent consulter la nouvelle norme sur le site Web de l'ICA à l'adresse : www.actuaries.ca/publications/2004/204007f.pdf.

Le saviez-vous?

L'indexation de vos prestations de pension pour la première année de retraite est calculée seulement selon les mois complets passés à la retraite. Si votre dernier jour de travail est le dernier jour du mois, votre date de retraite est considérée comme étant le premier jour du mois suivant, mois qui ne sera donc pas compris dans le calcul de l'indexation de la première année. Pour chaque année ultérieure, vous recevrez l'indexation intégrale.

Augmentation des cotisations au Régime de Retraite le 1er janvier 2005

Comme il a déjà été communiqué, les participants au Régime de retraite agréé de la SCP et à la Convention supplémentaire de retraite verront leurs cotisations augmenter de 0,4 % par année jusqu'à ce qu'elles atteignent 40 % (actuellement 30 %) des présents coûts de service annuels. Comme vous le savez, la première majoration est entrée en vigueur le 1er janvier 2004.

À compter du 1er janvier 2005, les taux de cotisation augmenteront de 0,4 % de votre salaire cotisable.

Ce changement ne touchera pas les employés qui ont terminé 35 années de service ouvrant droit à pension et qui versent actuellement 1 % de leur rémunération. Il est important de se rappeler que ces augmentations aideront à préserver la sécurité financière de notre régime de retraite, assurant ainsi un programme viable et sain pour les retraités actuels et futurs.

Rappel au sujet du lancement du site WEB

Avez-vous déjà visité le nouveau site Web à l'adresse www.retraitescp.com? Il contient des renseignements utiles, comment déterminer la date de votre retraite, le montant de vos prestations de pension, l'indexation et bien plus encore. Vous pouvez imprimer des formulaires et trouver toutes les publications les plus récentes à la portée de main. Allez y jeter un coup d'œil et faites-nous savoir ce que vous en pensez.



Vos questions?

Cette section est réservée pour les questions and les réponses. Nous répondrons à quelques questions qui sauront intéresser la majorité des participants. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse suivante : pension.services@postescanada.ca.



Qu'arrive-t-il si je perds mon numéro d'identification personnel (NIP)?

Communiquez avec le Centre des services du régime de retraite au **1 877 480-9220**. On créera un nouveau NIP, lequel vous sera envoyé chez vous par la poste. Pour garantir la sécurité et respecter les exigences en matière de protection des renseignements personnels, les NIP ne sont pas transmis par téléphone.

Faites-nous part de vos commentaires! Si vous avez des commentaires ou des suggestions, envoyez-nous-les à l'adresse suivante :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU 320E
OTTAWA ON K1A 0B1
COURRIEL : pension.services@postescanada.ca